

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 187

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 24 E

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et de conditions de travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.